

Fiche 15 : Les mécanismes de solidarité territoriale identifiés lors de la concertation

Pendant les entretiens, des mécanismes de solidarité territoriale non identifiés dans le cadre du diagnostic ont été mis en avant. Il s'agit de la solidarité internationale autour de l'eau et de la solidarité entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

15.1. Solidarité internationale

Dans le cadre des entretiens, les personnes rencontrées ont expliqué qu'il manquait la solidarité internationale dans la liste des mécanismes de solidarité territoriale mis en œuvre autour de l'eau. C'est une forme de solidarité mise en œuvre par plusieurs structures sur le territoire, notamment l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la communauté de communes Saint-Méen Montauban... Ces structures apportent un appui financier à des pays en développement afin qu'ils puissent avoir accès à l'eau. La loi Oudin du 9 février 2005 autorise les Agences de l'Eau et les collectivités locales à attribuer des aides de solidarité internationale dans le domaine de l'eau. A titre d'exemple, en 2017, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a soutenu financièrement des associations locales pour l'accès à l'eau dans des pays en développement à hauteur d'environ 85 000€.

15.2. Solidarité petit cycle / grand cycle

Dans le cadre des entretiens, une autre forme de solidarité territoriale a été mise en avant. **Il s'agit du financement des actions du grand cycle de l'eau par le petit cycle de l'eau.** Ce mécanisme de solidarité territoriale a été abordé dans le cadre des solidarités financières. En effet, les redevances de l'Agence de l'Eau et la redevance réseau et interconnexion constituent, dans une certaine mesure, un financement du petit cycle vers le grand cycle de l'eau. Une partie des redevances permettent de financer des actions de préservation de la ressource en eau.

D'autres formes de solidarité entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau ont été évoquées. Tout d'abord, dans le périmètre du SMAP, l'autofinancement des actions liées à la mise en place du SAGE est pris en charge par le budget de l'eau potable sur le territoire du Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre. Le SMAP met également en place une solidarité du petit cycle vers le grand cycle de l'eau sur son territoire. En effet, il apporte une aide aux territoires où il fournit de l'eau et qui ne font pas partie du périmètre du SAGE ou du bassin versant. Le SMAP a la volonté d'accompagner les territoires où il n'y a pas d'actions. Ainsi, le SMAP a diminué le prix au mètre cube de 10% pour ces territoires qui choisissent soit d'investir cette somme pour rénover les réseaux soit pour mettre en place des actions pour reconquérir la qualité de l'eau soit pour baisser le prix.

L'ensemble des personnes sollicitées dans le cadre de l'étude ont exprimé leur perception des différents mécanismes de solidarités territoriales autour de l'eau. Globalement, il existe une pluralité de solidarités territoriales qui sont bien perçues par le territoire. Cependant, dans le cadre des entretiens, certaines personnes ont évoqué l'existence d'inégalités territoriales autour de l'eau qui peuvent être sources de conflits.